

# P2P: le nombre des utilisateurs baisse-t-il aux USA?

La puissante et redoutée RIAA (Record Industry Association of America) veut montrer que sa stratégie de lutte contre les utilisateurs de plates-formes P2P (peer-to-peer) est la bonne. Et d'annoncer triomphalement une baisse notable du nombre de ses utilisateurs aux USA en cette fin d'année selon une étude de Pew Internet & American Life Project et comScore Media Metrix.

L'association des maisons de disque US indique ainsi que le nombre de personnes qui ont téléchargé de la musique gratuite a chuté de 35 millions au printemps à 18 millions cet hiver. La RIAA a déterminé que le pourcentage d'Américains qui partageaient leurs fichiers musicaux est passé à 14% alors qu'elle était encore de 29% pour les mois de mars à avril. **Chiffres invérifiables** Par ailleurs, la RIAA souligne que Kazaa a été victime d'une baisse de 15% parmi ses adeptes alors que Grokster a vu 59% des siens quitter sa plate-forme. Des chiffres importants qui selon l'association justifie les plaintes formulées contre les internautes téléchargeurs: 400 à ce jour. Et malgré des revers, notamment aux Pays-Bas et aux USA (lire notre information), la RIAA pense tenir le bon bout. On peut néanmoins douter des chiffres avancés par la RIAA. L'association se base en effet sur une simple étude téléphonique auprès de 1300 internautes et donc sur les déclarations des sondés qui sont invérifiables. Avec la pression actuelle, on imagine mal les internautes sondés avouer leur utilisation de ces systèmes. Surtout si le sondeur s'appelle RIAA! Par ailleurs, le sondage n'a pas fait la distinction entre les utilisateurs de services de partage gratuits, tel que Kazaa, et les sites de téléchargement commerciaux comme le nouveau Napster, MusicMatch, Rhapsody ou encore iTunes. Enfin, les majors accusent le P2P d'être à l'origine de la baisse des ventes de disque. Or selon Nielsen SoundScan, les ventes de CD n'ont baissé aux USA que de 2,1% en 2003... Les ventes sont même en hausse pour le dernier trimestre! Le 'peer-to-peer' ne serait donc pas l'ogre décrit par la RIAA.